

EXTRAITS

CARNET DE BORD DE VÉHICULE

SOMMAIRE DU CARNET DE BORD

Charte d'utilisation du véhicule

Rappel pour les conducteurs que l'employeur est dans l'obligation de dénoncer les auteurs d'infraction routière

Sources d'informations utiles sur la sécurité routière

Mode d'emploi avec exemple de remplissage du carnet

Enregistrement des trajets

Observations :

- ▶ Seuls des extraits des parties identifiées par la couleur orange sont reproduits dans le présent document.
- ▶ Un bon de commande est joint à la fin du document.

CHARTRE D'UTILISATION DU VÉHICULE

Avant utilisation du véhicule, le conducteur s'assure notamment du respect des éléments suivants :

- permis de conduire du conducteur en cours de validité
- attestation d'assurance, carte grise et constat amiable du véhicule disponibles
- liste des numéros d'urgence et carnet de bord du véhicule présents
- équipements de sécurité et de secours en bon état (*ceintures, gilets et triangle de sécurité, éclairage, roue de secours ou dispositif de gonflage...*)
- absence d'alarme sur le tableau de bord
- pression des pneus et niveaux satisfaisants (*essence, huile, lave-glace, liquide de refroidissement*)

Durant l'utilisation du véhicule, le conducteur s'engage notamment :

- à respecter strictement le code de la route et notamment à ne pas dépasser les vitesses autorisées
- à ne pas se servir d'un téléphone en conduisant
- à ne pas consommer de substances interdites et à rester sobre
- ...
- *d'autres rubriques de la charte d'utilisation existent dans le carnet de bord mais ne sont pas reproduites dans le présent extrait.*

**Spécimen protégé :
reproduction interdite**

RAPPEL POUR LES CONDUCTEURS QUE L'EMPLOYEUR EST DANS L'OBLIGATION DE DÉNONCER LES AUTEURS D'INFRACTION ROUTIÈRE

Article L. 121-6 du code de la route

(Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016)

Lorsqu'une infraction constatée selon les modalités prévues à l'article L. 130-9 a été commise avec un véhicule dont le titulaire du certificat d'immatriculation est une personne morale ou qui est détenu par une personne morale, le représentant légal de cette personne morale doit indiquer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou de façon dématérialisée, selon des modalités précisées par arrêté, dans un délai de quarante-cinq jours à compter de l'envoi ou de la remise de l'avis de contravention, à l'autorité mentionnée sur cet avis, l'identité et l'adresse de la personne physique qui conduisait ce véhicule, à moins qu'il n'établisse l'existence d'un vol, d'une usurpation de plaque d'immatriculation ou de tout autre événement de force majeure.

Le fait de contrevenir au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

NOTA : Conformément à l'article 34 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

**Spécimen protégé :
reproduction interdite**

MODE D'EMPLOI AVEC EXEMPLE DE REMPLISSAGE DU CARNET

Le présent carnet de bord a été conçu afin d'être affecté à un et un seul véhicule dont les caractéristiques doivent être indiquées en page de couverture du carnet : marque, modèle et immatriculation.

Toutes les données relatives à un trajet doivent être saisies dans un module d'enregistrement.

Il est à noter que le trajet décrit dans chaque module :

- ▶ doit être défini par une destination principale associée à une ou plusieurs étapes,
- ▶ peut comprendre un maximum de trois conducteurs.

Chaque page dispose de deux modules d'enregistrement, l'un en partie supérieure, l'autre en partie inférieure.

Au total, le registre a une capacité de 150 trajets correspondant à 75 pages composées chacune de deux modules d'enregistrement.

Un exemple de remplissage de module est donné ci-dessous :

Date	Identification du conducteur et signature	Heure : début de conduite	Heure : fin de conduite	kilométrage : début	kilométrage : fin
25/01/2017	Thomas DURAND	10h30	10h50	10 000	10 005
	Claire ROSSIGNOL	11h05	11h30	10 005	10 010
			Total durée : 45 mn	Total km : 10 km	

Destination et étapes significatives : <i>Société QUI REPARE TOUT 94100 ST MAUR DES FOSSES</i>	Motif du déplacement : <i>Dépose d'une imprimante à réparer</i>	Identification du responsable ayant autorisé l'utilisation du véhicule (le cas échéant) : <i>Jean-Marc CHEF Directeur des services techniques</i>
Personnes transportées (nombre ou identification) : <i>Claire DUPOND - stagiaire</i>		Carburant délivré au véhicule (le cas échéant) : <i>30 litres</i>
		Prix total du carburant : <i>45 euros</i>
Observations éventuelles : <i>Néant</i>		

**Spécimen protégé :
reproduction interdite**

ENREGISTREMENT DES TRAJETS

(2 modules d'enregistrement par page)

Date	Identification du conducteur et signature	Heure : début de conduite	Heure : fin de conduite	kilométrage : début	kilométrage : fin
			Total durée :	Total km :	

**Module supérieur
(Spécimen protégé :
reproduction interdite)**

Destination et étapes significatives :	Motif du déplacement :	Identification du responsable ayant autorisé l'utilisation du véhicule (le cas échéant) :
Personnes transportées (nombre ou identification) :		Carburant délivré au véhicule (le cas échéant) :
		Prix total du carburant :
Observations éventuelles :		



Date	Identification du conducteur et signature	Heure : début de conduite	Heure : fin de conduite	kilométrage : début	kilométrage : fin
------	---	---------------------------	-------------------------	---------------------	-------------------

**Module inférieur
(non reproduit
dans ce spécimen)**

BON DE COMMANDE :

CARNETS DE BORD DE VÉHICULE

2 formats disponibles au choix

	Nombre <i>(compléter)</i>	Prix		Total <i>(compléter)</i>
		Méto- pole	Dom- Tom	
Version 1 : Format A4 21 x 29,7 cm		12 € TTC	11,37 €	
Version 2 : Format A5 15 x 21 cm		11 € TTC	10,43 €	

PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX FRAIS DE PORT

Métropole : 10 € : de 1 à 5 carnets - 15 € : de 6 à 16 carnets - 20 € : 17 carnets et plus

Dom-Tom : 15 € : 1 carnet - 30 € : de 2 à 5 carnets - 50 € : de 6 à 10 carnets -
80 € : de 11 à 20 carnets - 150 € : 21 carnets et plus

DATE		TOTAL A PAYER	
-------------	--	----------------------	--

Livraison		Facturation	
------------------	--	--------------------	--

Code client (se reporter à votre dernière facture ; sinon, laisser en blanc)

--	--	--	--	--	--	--

Adresse e-mail (pour le suivi de la commande)

--



ÉDITIONS BOUCHARD-MATHIEUX

11, rue Solférino ~ 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Tél : 01 48 83 91 90 Fax : 01 48 83 90 11 ou 01 70 44 50 61

Messagerie : editions@bouchard-mathieux.fr

Site internet : www.bouchard-mathieux.com

Organisme de formation : n°11940731094